



OCT 2 - 1980

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

Distr.
GENERALE

A/C.3/35/2

25 septembre 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
TROISIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Note verbale datée du 19 septembre 1980, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République populaire hongroise auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa lettre en date du 20 mai 1980 (A/35/254), a l'honneur d'informer le Secrétaire général de l'assistance humanitaire que la Hongrie a apportée à nouveau au Kampuchea :

1. La plus grande partie de l'assistance de 25 millions de forints offerte par le Gouvernement hongrois à la République populaire du Kampuchea sur la base de l'accord d'assistance signé entre les deux pays pour 1980 (textile, médicaments, matériel médical et éducatif, etc.) a déjà été fournie. A la fin de l'année, le volume total de cette aide aura été expédié.
2. Les autres éléments d'aide fournis par les autorités et les organisations hongroises, indiqués dans le document susmentionné (essentiellement riz, huile de cuisine, viande en conserve et autres denrées alimentaires, médicaments, articles de bureau, ustenciles de cuisine, etc.) ont également été livrés au Kampuchea.
3. Deux équipes de 5 médecins hongrois, affectés au Kampuchea pour une période de quatre mois, travaillent depuis février 1980 à l'hôpital de Kompong Speu, sous les auspices de la Croix-Rouge internationale. Le Gouvernement hongrois a informé les autorités compétentes au Kampuchea qu'il est prêt à envoyer une autre équipe de médecins hongrois en septembre 1980 pour remplacer l'équipe actuelle. La nouvelle équipe médicale a déjà commencé ses préparatifs. En outre, un économiste hongrois a été envoyé à Phnom Penh sous l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
4. Le Conseil national de la paix et le Comité de solidarité hongrois feront une contribution de plusieurs millions de forints pour la reconstruction et l'équipement d'un orphelinat de 18 bâtiments situé dans la commune de Prey Tap, ainsi que pour l'entretien et la gestion d'une ville d'enfants qui hébergera un millier d'entre eux.

5. Le Conseil national des syndicats hongrois et le Comité de solidarité hongrois ont reçu des Kampuchéens qui ont suivi un traitement médical et ont passé leur convalescence dans le pays. Ils ont aussi organisé le séjour en Hongrie d'un groupe d'enfants khmers. A partir de septembre 1980, ils octroieront à de jeunes Kampuchéens des bourses de l'enseignement secondaire.

6. Le Conseil national des syndicats hongrois fera une nouvelle expédition d'articles de bureau au Kampuchea, d'une valeur de 1 million de forints.

Le Gouvernement hongrois et les organisations sociales hongroises sont toujours prêts à contribuer, sur la base d'entretiens avec les autorités de la République populaire du Kampuchea, à la tâche de reconstruction économique du pays.

Le Représentant permanent de la République populaire hongroise auprès de l'Organisation des Nations Unies prie le Secrétaire général de l'Organisation de bien vouloir faire publier la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 12 de l'ordre du jour.
